



A Paris, le 21 novembre 2023

La Fédération des Aveugles et Amblyopes de France interpelle les Maires : l'accessibilité numérique est une condition non négociable !

La Fédération des Aveugles et Amblyopes de France mène une campagne active en faveur de l'accessibilité, en particulier dans le domaine numérique, et interpelle les élus, en particulier les Maires, pour attirer l'attention sur les défis auxquels font face les personnes aveugles et déficientes visuelles au quotidien.

Avec un visuel qui rappelle que seulement 3 sites web de villes sur 484 contrôlés dans le cadre de [l'Observatoire du respect des obligations d'accessibilité numérique](#) respectent les conditions d'accessibilité numérique à 100%, la Fédération réclame une pleine accessibilité numérique comme la loi l'exige.



Fidèle à sa devise « la citoyenneté ça nous regarde » la Fédération interpelle régulièrement les pouvoirs publics sur l'accessibilité numérique, la mobilité, l'éducation, le vivre ensemble en rappelant la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances. Pour le Président Bruno Gendron « *nous ne cesserons de promouvoir l'autonomie et la citoyenneté pleine et entière et nous restons mobilisés pour que les personnes aveugles et déficientes visuelles ne soient pas considérées comme des sous citoyens !* ».

Cette campagne s'inscrit dans les actions coup de choc que mène la Fédération en faveur de l'accessibilité au sens large. En avril dernier, elle avait déjà interpellé, David Lisnard le Président de l'Association des Maires de France et le Ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin sur l'accessibilité – mobilité. En effet, à l'occasion de la journée Mondiale des mobilités et de l'accessibilité, elle avait organisé une manifestation avec des « hommes bulles » pour interpeller tous les usagers, eux-mêmes concernés par la dangerosité de certaines situations au quotidien comme une piste cyclable entre l'arrêt de bus et la chaussée, des accès aux abribus non sécurisés, des circulations de vélos inversés...

A ce jour, les courriers déposés à cette occasion restent sans réponse. Profitant de la réunion de nombreux Maires la Fédération rappelle à l'ensemble des élus et des pouvoirs publics l'extrême importance d'une accessibilité pour tous, condition non négociable du respect des droits de tout citoyen.



En savoir plus sur [l'Observatoire](#) :

Cet Observatoire a pour but de mesurer la connaissance des obligations légales en matière d'accessibilité. Il porte sur un échantillon important de sites web (près de 2 200) dans 42 secteurs d'activité. Il recense la présence d'éléments exigés par la loi devant figurer obligatoirement sur le site web : une déclaration d'accessibilité de moins de trois ans, ayant une présentation telle que décrite dans le cadre du RGAA, une mention lisible sur le niveau de conformité sur la page d'accueil, un schéma pluriannuel d'accessibilité. Il a bien entendu vocation à évoluer pour notamment prendre en compte l'élargissement du champ d'application et l'évolution des obligations légales.

À noter, à ce jour, cet Observatoire ne porte pas sur l'accessibilité effective des sites web contrôlés, mais uniquement sur les éléments déclarés par les organismes.

Contacts presse :

aveugles_de_france@ad-convergence.com

Shahina Akbaraly / 06 50 82 55 02

Dominique Dardel / 06 11 04 40 39

À propos de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France :

Créée en 1917 et reconnue d'utilité publique le 27 août 1921, la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France rassemble des militants, usagers, professionnels et bénévoles engagés pour une plus grande inclusion sociale et économique des personnes déficientes visuelles. Présidée par Bruno Gendron, la Fédération représente un partenaire de premier plan des pouvoirs publics et des élus locaux. Elle est présente dans les régions de métropole et d'Outre-Mer, au travers de ses associations membres qui sont au service de plus de 10 000 adhérents et bénéficiaires.

La Fédération des Aveugles et Amblyopes de France agit au quotidien afin de permettre une citoyenneté pleine et entière à toutes les personnes aveugles et malvoyantes, en France comme à l'étranger.